

Le maire, Luc Foutry, réagit aux projets de zones d'expansion de crues dans le secteur de Drumez

dimanche 24.05.2009, 04:48 - La Voix du Nord



Luc Foutry aimerait que le conseil général communique plus sur un sujet qui concerne plusieurs communes de la Pévèle.

| ATTICHES |

À la suite de notre article sur les projets de zones d'expansion de crues, à Attiches - Mons-en-Pévèle ainsi qu'à Mérygnies (notre édition du jeudi 7 mai), et les craintes qu'ils suscitent dans l'association de défense du berceau de la Marque (ADBM), le maire attichois, Luc Foutry, nous a fait part de ses réflexions.

M. Foutry est bien sûr concerné par le projet de la zone qui intéresse le secteur de Drumez à Attiches et de l'Offrande à Mons-en-Pévèle.

« Deux enquêtes publiques se sont déjà tenues sur le sujet et, par deux fois, le conseil municipal d'Attiches s'est exprimé officiellement en 2008 », rappelle l'édile en préambule. Deux avis qui ont réaffirmé « la nécessité et l'utilité des aménagements prévus dans le cadre de la nécessaire lutte contre les inondations ». Toutefois, les élus attichois ont demandé que « tout soit fait pour minimiser la taille du bassin du Drumez-Offrande » et que soit réalisé, « dans les mêmes délais », une retenue d'eau au niveau des Neuf Prés.

En outre, le conseil municipal d'Attiches, préoccupé par les impacts que pourrait avoir sur l'agriculture locale, le projet Drumez-Offrande, demande à ce que ce bassin, tant qu'il n'est pas rempli d'eau, soit laissé en culture.

Et si le Département communiquait ?

Luc Foutry, par ailleurs, prend en compte les craintes exprimées sur la présence éventuelle de moustiques sur cette zone. Des craintes qui « pourraient, peut-être, être évacuées si le conseil général acceptait de présenter ses projets d'aménagement de la zone. Un engagement formalisé de celui-ci sur l'aménagement et l'entretien du site contribuerait en effet à calmer les inquiétudes des riverains du Drumez et de l'Offrande. »

« *Dans ce dossier, poursuit Luc Foutry, le silence du conseil général a manifestement tendance à inquiéter... Des erreurs de communication ont pu être commises dans le passé. Il ne faudrait pas les reproduire.* » Mais le maire tient aussi à rassurer ses administrés contre les attaques en piqué d'éventuelles suceuses de sang (seules les femelles en sont friandes) de ces nématocères : « Cette année, la commune d'Attiches n'est plus concernées par la zone à risque délimitée par l'arrêté préfectoral.»

Luc Foutry, par ailleurs, s'il ne partage pas tous les avis de l'association de défense du berceau de la Marque (ADBM), se félicite que les représentants de cette association soient désormais associés au comité de pilotage du bassin de la Marque.

Enfin, l'édile attichois s'engage, en sa qualité de représentant de la communauté de communes du Pays de Pévèle auprès de Natura 2000, à exposer la demande de l'ADBM : la possibilité d'utiliser le bois des Cinq Tailles (123 ha), à Thumeries, pour absorber, une journée ou deux, une partie des eaux d'une inondation qui ne pourrait se produire que tous les dix ans. Seul bémol : la date de la prochaine réunion de Natura 2000 n'est pas encore connue.

•

JEAN-NOËL DEFAULT